

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Communiqué

Dans le cadre du confinement décrété par le Gouvernement, les opérateurs locaux dont les exportations nécessitent un Certificat de Règles d'Origine sont avisés que ce document sera livré par la Trade Division du Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs **aussi les jeudis de 10hr à 13hr** en sus des lundis (comme indiqué dans le communiqué du 10 mars 2021) et ce à partir du jeudi 18 mars 2021.

L'exercice se fera au comptoir de la Trade Division situé au premier étage de la Custom House à Mer Rouge.

Ces Certificats de Règles d'Origine concernent les marchés de l'AGOA, du GSP, du COMESA et de VISA.

17 mars 2021